

L. TRÉNARD

**L'Agitation universitaire
sous Louis-Philippe**



QUINET ET LENORMANT

Extrait

de la Revue « Le Bugey » 1954.

Bibliothèque Maison de l'Orient



162007

L'Agitation universitaire sous Louis-Philippe

QUINET ET LENORMANT

Si l'on en croit un ministre, Louis-Philippe priait, chaque matin, le Seigneur de lui accorder la platitude quotidienne. En vain. De vifs débats d'ordre spirituel agitaient cette bourgeoisie à l'allure prudhommesque, cette société préoccupée en apparence de prospérité matérielle. Les lieux d'étude devenaient des foyers de troubles, qui inquiétèrent plusieurs fois le Grand Maître de l'Université. Ainsi, le comte de Salandy, malgré sa bonne volonté, se heurta en 1845 à de graves difficultés touchant deux professeurs en relations avec la Bresse et le Bugey, Quinet et Lenormant.

Déjà en 1838, il avait dû suspendre le professeur de législation au Collège de France, Eugène Lerminier. Grâce à son éloquence et à ses idées, celui-ci était très populaire parmi les étudiants lorsqu'il se rallia soudain à la Monarchie de Juillet et fut promu maître de requêtes au Conseil d'Etat. Quand il reprit ses cours à l'automne, « d'unanimes sifflets, des vociférations violentes et injurieuses, les épithètes de traître, de renégat, d'homme vendu », l'accueillirent. Il parvint à s'échapper de la Faculté, mais il resta jusqu'à son domicile la cible des boules de neige et des pièces de monnaie. (1)

Cet incident préfigurait ceux de 1845. A cette époque, une lutte acharnée s'était engagée à propos de la liberté d'enseignement (2). Trois chaires du Collège de France servaient alors de véritables tribunes, celles d'Adam Mickiewicz, d'Edgar Quinet et de Michelet. En mai 1844, le poète polonais dut interrompre son cours de littérature slave qui fut poursuivi par Cyprien Robert (3). A la rentrée de 1845, l'établissement

(1) *Le Constitutionnel*, 27 et 28 nov. 1838. — *Le Moniteur*, 27 nov. 1838, p. 2.495.

(2) L. GRIMAUD : *Hist. de la liberté d'enseignement...* (Grenoble, 1898).

(3) E. KRAKOWSKI : *A. Mickiewicz, philosophe mystique* (Paris, 1935). —

A. COLEMAN et M. COLEMAN : *Mickiewicziana, articles, translations, bibliographies...* (New-York, 1945).

ne retrouva pas son calme : Quinet attirait encore la foule, soulevait l'émotion, suscitait l'enthousiasme.

LES COURS D'EDGAR QUINET

L'enfant de Certines avait parfait en Allemagne sa formation ébauchée au lycée de Lyon. Il avait traduit le célèbre livre de Jean Herder, *Idées sur la philosophie de l'histoire de l'humanité*, et publié des analyses clairvoyantes, *L'Allemagne et la Révolution* et *Le système politique de l'Allemagne*. Salvandy lui avait décerné la légion d'honneur et, quand la Faculté des lettres de Lyon fut fondée, il lui confia la chaire de littérature étrangère (4). Sa nomination souleva des récriminations : l'intéressé dut se hâter d'obtenir sa licence et de soutenir son doctorat (5). A cette date, le ministre n'éprouvait donc aucune prévention contre Quinet . .

Le public lyonnais l'accueillit bien (6). Lors de la cérémonie d'inauguration, Quinet avait glorifié le double génie de Lyon, « celui de l'industrie et celui de la spiritualité, génies hautement personnifiés tous deux, l'un dans Jacquard, l'autre dans Ballanche. » (7). Son enseignement fut suivi par un auditoire surtout féminin. « Ne serait-ce pas là un signe certain de l'amour de ce sexe pour son émancipation intellectuelle ? » se demandait un contemporain. Le professeur est, du reste, bien digne de cette prédilection ; « ses grandes pensées, revêtues d'un langage poétique, charment l'esprit qui, sans fatigue, suit l'orateur à travers les siècles. » En dépit de la spécialité de son titre, il abordait les sujets philosophiques et se montrait « un des plus chauds partisans de l'école nouvelle, de celle qui, après avoir sondé l'abîme creusé dans l'humanité, par la philosophie du XVIII^e siècle et goûté l'amertume de ses doctrines, s'est remise en marche vers le spiritualisme. » (8). Ce cours, « qui a eu un retentissement si éclatant au milieu de

(4) *Le Constitutionnel*, 7 mai 1838.

(5) *Le Moniteur*, 26 septembre 1838, p. 2.245.

(6) Lettre de Quinet au ministre de l'Instruction publique, 2 dec. 1839 (*Revue Hist. Litt. Fr.*, juillet 1910).

(7) *Revue du Lyonnais*, X, 1839, p. 491

(8) Cours de littérature étrangère professé par M. QUINET (« *Revue maçonnique de Lyon et du Midi* », 1839, p. 59-60, p. 193, p. 213).

nous », comme le reconnaissait Victor de Laprade, fournit les bases de l'ouvrage *Le génie des religions*.

Bientôt, ces succès ne lui suffirent plus. « Quinet s'ennuie, écrit à Sainte-Beuve, le publiciste lyonnais Collombet; il voudrait Paris, ou plutôt l'Allemagne, avec quelque 100.000 francs de rentes, le vœu de bien des mortels. On prétend qu'à Paris, il nous habillait assez mal, ce qui ne m'étonnerait pas, car je lui crois, soit dit entre nous, ni beaucoup de cœur, ni grande franchise. » (9).

Sa brochure *1815 et 1840* ayant suscité de flatteuses appréciations, Villemain lui accorda satisfaction en l'appelant en 1842 à la chaire de langues et de littératures de l'Europe méridionale, au Collège de France. Grand de stature, mince de taille, pâle de visage, les cheveux noirs rejetés en arrière, ce Bressan en imposa aussitôt à ses auditeurs parisiens. A la fin de sa leçon inaugurale, Mickiewicz l'embrassa avec effusion et Jean-Jacques Ampère s'avoua charmé. Quant à Sainte-Beuve, il décela en ce vaticinateur « de la fougue et bien des obscurités, mais aussi des éclairs qui percent la nue comme des oracles. » (10). D'ailleurs, sa correspondance révèle déjà une sorte de misanthropie irritée contre le gouvernement et la société, exprimée en un style presque menaisien.

C'est peut-être le pamphlet sur le *Monopole universitaire* qui acheva de déclencher sa fièvre belliqueuse (11). Il se cantonna, dès lors, dans les questions religieuses. Il s'en prit aux Jésuites aussi bien dans ses conférences que dans ses articles, *L'avenir des religions*, *La Révolution et la Philosophie*. Il critiqua les *Exercices spirituels* d'Ignace de Loyola, et dénonça les prétentions ultramontaines de la Compagnie de Jésus. Il estimait que les catholiques, tout en sollicitant la liberté, la menaçaient dangereusement. Son interprétation attira la réplique du Père de Ravignan, mais lui valut les encourage-

(9) Lettre de Collombet à Sainte-Beuve 21 déc. 1839 (in M. ROUSTAN et C. LATREILLE : *Lyon contre Paris après 1830* (« *Revue Hist. Lyon* », 1904, p. 114).

(10) Sainte-Beuve : *Napoléon*, poème, par E. QUINET (« *Critiques et portraits* », t. 3, pp. 470-491).

(11) Abbé DESGARETS : *Monopole universitaire, destructeur de la religion et des lois*. Ce long ouvrage de 600 p., publié en 1843, sous le nom d'un chanoine lyonnais, est en réalité l'œuvre du P. Nicolas DESCHAMPS.

ments de Mme de Récamier, d'Alexis de Tocqueville, de Champollion-Figeac.... Il assignait à l'Université la mission de défendre la liberté spirituelle, de fonder une religion nouvelle, de rétablir l'unité morale de la nation. Aussi repoussa-t-il la solution préconisée par l'archevêque de Paris, Mgr Affre, qui aurait abouti à une sorte de « pluralisme scolaire. » (12).

Le chantre d'*Ahasvérus* exposait aussi ses conceptions métaphysiques. Il affirmait volontiers que l'esprit de la révolution s'apparente à l'essence du christianisme authentique. Il empruntait beaucoup à Vico et soutenait, comme lui, que « les civilisations sortent de Dieu comme un fleuve de sa source ». Imprégné d'éducation protestante, il combattait farouchement l'Eglise catholique, se proposant « non seulement de réfuter le papisme, mais de le déshonorer, mais, comme le voulait l'ancienne loi germaine contre l'adultère, de l'étouffer dans la boue. » (13).

Ainsi, l'amphithéâtre annonçait, par son ambiance, le club de 1848. Les étudiants catholiques protestaient et les esprits romantiques s'échauffaient tant, que l'infatigable administrateur, Letronne, craignit plusieurs fois de voir s'écrouler le bâtiment de Chalgrin. Le cours, suspendu en octobre 1843, reprit en février 1844, au milieu de l'exaltation des auditeurs. A l'automne, ses deux leçons, hebdomadaires, consacrées à la littérature et aux institutions comparées des peuples de l'Europe méridionale, recueillirent de chaleureuses approbations. Lacretelle, professeur à la Sorbonne, se montrait enthousiaste et Lamartine était ravi. Thiers se déclarait « presque constamment en communauté de sentiments avec l'auteur », et Vigny annonçait : « Toutes les fois que votre brillante parole enseignera que la dignité de l'homme moderne est dans la pensée et combattra les pouvoirs publics qui ne reconnaissent que la richesse, la tête du *Docteur Noir* et le cœur de *Stello* vous répondront à la fois. »

Mais en avril 1845, une pétition, signée de quatre-vingt-neuf Marseillais, dénonça le scandale du Collège de France. A

(12) Mgr AFFRE : *Observations sur la controverse élevée à l'occasion de la liberté d'enseignement.*

(13) Abbé J. MARÉCHAL : *Gorini et Quinet* (« Bull. Gorini 1904 »). — G. BELLONI : *Quinet et le laïcisme* (« La République française », 1949, n^{os} 1 et 2.)

la Chambre des pairs, le rapporteur commenta ce document avec prudence, évitant toute allusion personnelle. Au contraire, le comte de Montalembert profita de l'occasion pour s'acharner contre le gouvernement. Salvandy, qui venait de reprendre le portefeuille de l'Instruction publique, dut reconnaître que plusieurs professeurs, critiqués dans leurs écrits et dans leur conduite personnelle, considéraient leur chaire comme « un bastion, du haut duquel ils pouvaient se défendre et renvoyer la guerre à ceux qui les attaquaient ». Les diatribes de Quinet et de Michelet représentaient, à l'en croire, une sorte de réflexe défensif. Le ministre assurait avoir mis les délinquants en demeure de se conformer aux règlements, de ne pas s'écarter de l'enseignement précis dont ils étaient chargés, de bannir de leurs propos tout ce qui échappait à leur spécialité. Mais il avouait son impuissance : « Le Collège de France ne fait à aucun degré, sous aucun rapport, partie de l'enseignement universitaire. » Victor Cousin, pour justifier ses collègues, rejeta la responsabilité de leurs « vivacités de langage » sur la « fameuse congrégation » qui, avec « la complaisance inexplicable du gouvernement, s'attaque à toutes les institutions où fleurissent la science et l'enseignement laïque. » (14)

Une telle séance entraîna de vives réactions dans la presse. Les journaux ministériels et *Le Globe*, l'organe de la jeune génération romantique, approuvèrent la prudence du cabinet Soult-Guizot. Mais les feuilles d'opposition saisirent ce prétexte pour combattre la politique conservatrice. Louis Veillot, l'animateur de *l'Univers*, félicita Montalembert, railla le ministre et surtout le chef de l'éclectisme, réclama la liberté totale de l'enseignement. *Le National*, républicain modéré, souhaitait aussi l'octroi de la liberté pour tous. *Le Siècle*, soutenant la gauche dynastique réformiste, prétendait que Quinet n'avait pas couru après la popularité. « Son talent, qui grandit tous les jours, dont ses ennemis lui font un crime, a commandé le succès. Mais, à ce succès s'est mêlé un peu de bruit, un peu de passion. C'est aux Jésuites et à leurs auxiliaires qu'il faut s'en prendre. » (15).

(14) *Le Moniteur*, 14 avril 1845.

(15) *l'Univers*, 15 et 16 avril 1845.

La polémique gagnait la province. A Lyon, un huissier près le Tribunal civil composa un opuscule dirigé contre les professeurs du Collège de France : *De la confession et des principes religieux, selon MM. Quinet et Michelet*. Sous les traits de « Bertrand et Raton », ils furent aussi ridiculisés par Collombet, l'adversaire de Villemain et du « cousinisme » (16).

L'institution de Guillaume Budé parut alors le refuge de la pensée libérale et anticléricale. Chaque semaine, le désordre croissait. Une feuille du centre gauche, *Le Courrier français*, rapporta en mai 1845, qu'à la fin de la dernière conférence de Quinet, « un jeune homme pâle et tremblant d'émotion, avait crié : « Au Parlement, le professeur ! » Invité à développer son point de vue, il tenta de le faire au milieu du tumulte général. Tous les journaux évoquaient les jugements du « nouveau Thucydide ». *La Quotidienne*, de nuance carliste, lançait ses épi-grammes contre Quinet qui enseignait, « au nom de l'Etat, le mépris du catholicisme ». Imitant son raisonnement, elle déduisait que, pour l'orléanisme, « le catholicisme, c'est la barbarie, c'est l'idiotisme, c'est la dégradation de l'humanité. Pour l'Etat, le vrai, le beau, le moral, le divin, c'est la Réforme. »

Veillot s'amusait des « éternelles fureurs » de Quinet. Il le suspectait de rechercher la gloire et le profit par la violence indignée de ses propos. *L'Univers* citait et commentait des extraits de ses leçons : « Les empires, que les catholiques ont fondés, ont les rides de Byzance. Au nord, l'homme éprouve un désir inextinguible de liberté. Au sud, il est couché à l'ombre d'un vaste mancenillier qui lui verse la torpeur ». Et l'ultramontain de parodier : « Le catholicisme n'est qu'un mancenillier ; il donne un sommeil de mort. » (17).

Un rapport de police du 12 juin 1845 atteste le bien-fondé de ces accusations. Il consigne une véhémence offensive contre l'Eglise et la Monarchie. L'exposé se déroula ainsi. Quinet s'éleva d'abord contre le gallicanisme, qu'il traita d'absurde, contre les conciles œcuméniques, contre le Pape, auquel il refusa toute autorité sur « le dieu intérieur que l'homme moderne porte en lui. » Puis, il déclara que tout régime, comme celui de

(16) M. ROUSTAN et C. LATREILLE : *La querelle universitaire à Lyon* (« *Revue Hist. Lyon* », 1905, pp. 178-197).

(17) *L'Univers*, 17 mai 1845.

Philippe II, « est illégitime, antichrétien » s'il « se nourrit aux dépens du peuple ». Au contraire, la Révolution française est éminemment chrétienne parce qu'elle a renouvelé après dix-huit siècles, la Cène du Christ à ses apôtres. L'Assemblée Constituante, le Serment du Jeu de Paume sont la communion de la France »..... (18).

Le 25 juin, en présence de Napoléon-Joseph, le second fils de Joseph Bonaparte, Quinet reprit ses thèses sur les rapports entre la religion et la Révolution. Il reprocha à l'Empereur la signature du Concordat. « S'il eût franchement adopté la Révolution, il aurait été invulnérable. Il s'est rapproché du catholicisme, voilà la cause de sa perte. Waterloo a été un châtement de la Providence... La France a déjà relevé un genou en juillet. Espérons qu'un jour, elle brisera, de sa tête, la lourde pierre que les despotes coalisés ont scellée sur elle. » (19).

Après de telles paroles, le ministre de l'Intérieur, le comte Duchâtel, pria le Grand Maître de « faire rentrer l'enseignement de M. Quinet dans les limites, dont ce professeur s'écartait si souvent ». Salvandy recommanda, dans une lettre au ton décidé, au corps professoral d'intervenir auprès de Quinet et de Michelet. Devant leurs vingt-quatre confrères, réunis par le spirituel archéologue Letronne, les deux historiens justifèrent leur attitude. La proposition ministérielle, soutenue par le chimiste Thénard et l'économiste Chevalier, fut combattue par le médecin Magendie, le latiniste Tissot, le physicien Biot, cependant membre de la Congrégation sous la Restauration. En définitive, treize voix contre onze la repoussèrent et le géologue Elie de Beaumont fit voter la motion suivante : « L'assemblée accepte les explications de MM. Michelet et Quinet, qui déclarent ne pas s'être écartés du programme et elle rappelle qu'aucun des membres du Collège de France n'a jamais entendu se soustraire à l'obligation de se renfermer dans le programme présenté par eux et adopté par l'assemblée. »

(18) J.-JAURÈS : *L'erreur de Quinet* (« *Hist. socialiste de la Révol. fr.* », t. VI, La Gironde, pp. 46-48 — G. BONET-MAURY : *Edgar Quinet, Sa philosophie religieuse et son caractère* (Paris, 1903). — J.-J. KASPAR : *La révolution religieuse, d'après E. Quinet* (Paris, 1906). — E. QUINET : *La Révolution*.

(19) E. HERRIOT : *Les papiers secrets d'un ministre des Lettres* (« *Le Figaro littéraire* », 15 janv. 1949) — E. QUINET : *Œuvres complètes* (Paris, Pagnerre, 11 vol.).

Ces délibérations connurent une certaine publicité. Au Palais-Bourbon, le 25 juin 1845, diverses considérations furent échangées sur le droit de contrôle et sur la compétence du pouvoir législatif à l'égard d'un établissement scientifique. Au Luxembourg, cette brûlante question fut soulevée le 16 juillet. Le baron Thénard assura que chacun de ses collègues respectait scrupuleusement les consignes fixées par le Collège lui-même. Comme toujours, la presse fut moins discrète. *Le Constitutionnel*, à l'esprit voltairien, félicita les professeurs de défendre fermement leur indépendance, se réjouit de la déconvenue du ministre, « battu et content », et souhaita « à tout le cabinet beaucoup de ces sortes de triomphe ». Pour l'éditorialiste, cette démarche avait été concertée à Rome, à titre de compensation, par le jurisconsulte Rossi que le ministre des Affaires étrangères avait envoyé auprès de Grégoire XVI pour obtenir la retraite des jésuites. Le P. Roothan ayant accepté la fermeture des maisons françaises, Salvandy voulut payer sa dette au Général. Il essaya de condamner Michelet et Quinet. Il a lamentablement échoué.... (20)

LA DÉMISSION DE QUINET

L'affaire n'était pas définitivement réglée. Salvandy comprit la leçon. Quand on lui présenta, en novembre 1845, le tableau annuel des cours, alerté par son précédent échec, il raya l'expression « institutions comparées », employée depuis plusieurs années pour définir la tâche de Quinet. L'intéressé refusa cette mutilation. Son libellé avait été confirmé par l'assemblée des professeurs, par les précédents ministres, y compris Salvandy lui-même. Il représentait son unique garantie, celle qui l'avait sauvé en juillet dernier, et il correspondait à sa conception historique : mettre en regard l'expression littéraire et l'état des institutions, ressusciter par l'analyse l'intégrité de la vie d'une nation. En outre, l'orateur estimait matériellement impossible de remanier, à la veille de la rentrée, le texte de ses entretiens. (21).

Consciente de l'efficacité du geste de Salvandy, la presse d'opposition réagit immédiatement. Thiers s'éleva, dans *Le*

(20) *Le Constitutionnel*, 10, 14, 20, 22 juillet 1845.

(21) *Ib.*, 3 déc. 1845.

Constitutionnel, contre cet avertissement qu'il jugeait inadmissible. Il démontrait, en citant des exemples, que la littérature ne peut être séparée des institutions. Il se dressait contre la manœuvre ministérielle : le programme est la sauvegarde du professeur ; en le modifiant, Salvandy voulait se ménager les moyens de prendre Quinet au « trébuchet » (22). Le journal de la « boutique » qualifiait encore cette ingérence politique, d'arbitraire et d'offensante pour le professorat. A son avis, le ministre avait exercé sans nécessité son droit de révision et mesuré parcimonieusement la liberté qu'il accordait aux maîtres. Il aurait dû attendre le cours sans tendre de piège à l'avance (23). Selon *Le Siècle*, dont la solennité des termes dissimule la violence, la mise en demeure des célébrités du Collège de France constituait un premier gage concédé aux évêques. *La Réforme*, *Le National*, *La Démocratie pacifique*, que dirigeait l'ancien polytechnicien Considerant, accablèrent eux aussi le cabinet du 29 octobre.

Les milieux légitimistes se trouvèrent dans une situation délicate. Fallait-il prendre le parti de Quinet pour préserver la liberté de parole et s'opposer aux combinaisons de Guizot ? *La Quotidienne* n'approuva pas la décision de Salvandy : elle émanait du « système » qu'elle abhorait. Mais elle contestait à l'opposition réformiste ou libérale le droit de blâmer la tyrannie universitaire. D'après elle, le centre gauche de Thiers, la gauche dynastique d'Odilon Barrot, la gauche radicale de Ledru-Rollin revendiquaient la liberté seulement pour les leurs et ne s'attachaient à aucune doctrine de véritable libéralisme. (24).

Brimé, Quinet, renonça à ses fonctions. Son silence ne calma pas le Quartier latin. Une manifestation fut préparée aussitôt au bureau d'un journal « anarchique », *Les Ecoles*. Des placards furent affichés et des avis manuscrits circulèrent dans les Facultés. Le 6 décembre, en fin de matinée, des jeunes gens appartenant à l'Ecole de Droit se réunirent sur la place du Panthéon et se dirigèrent vers l'Ecole de Médecine. Ils étaient environ douze cents quand ils arrivèrent rue du Montparnasse, devant le domicile de Quinet.

(22) *Ib.* 1^{er} déc. 1845.

(23) *Ib.*, 6 déc. 1845.

(24) *L'Union provinciale*, gazette d'Auvergne, 6 déc. 1845.

Après avoir crié « A bas les Jésuites ! A bas Salvandy ! », une députation se rendit auprès du professeur. Boquet, un des fils de l'ancien imprimeur, loua, au nom de tous, « le courageux refus... opposé à la lâche injonction du ministre. » L'étudiant répéta la version habituelle : « Le gouvernement vient de payer sa dette. Rome a reçu le prix de mensongères concessions. Les applaudissements qu'excitaient vos enseignements patriotiques ont retenti hors de la salle de cours. Au milieu du silence des chaires occupées par l'apostasie ou l'insouciance, une voix s'élevait encore ; elle nous enseignait les admirables dévouements de notre révolution. On a vu là une critique ou un reproche. »

Remerciant cette jeunesse, la félicitant de lire « les feuilles radicales ou humanitaires », Quinet confessa à ses séides : « Si l'on a pensé me ruiner moralement, votre présence prouve qu'on n'a pas réussi. Votre démarche et les articles de journaux prouvent de plus qu'il s'agit moins de ma personne que d'une cause générale. » Rappelant ses satisfactions d'éducateur, il souligna l'ampleur de son sacrifice et en dégagea la portée : « Mieux vaut cent fois ne vous revoir jamais que vous revoir avec la moitié de mes principes. Je ne pouvais consentir à ce qu'on eût le droit en Europe de dire qu'une sommation aussi extraordinaire était accueillie bouche close. Sans parler de mon honneur, celui du Collège de France m'imposait la conduite que j'ai tenue. L'enseignement n'est pas tout entier dans les paroles ; il faut aussi qu'il soit confirmé par les actions et par la vie. » Après avoir condamné l'attitude de ses adversaires, il conclut : « Le germe est semé, le cri du réveil a été jeté. La génération nouvelle l'a entendu, elle ne s'endormira pas. Persévérons dans l'alliance de la science et de la liberté. »

Il dissuada ses disciples de se rendre au ministère et les incita à se disperser. Peine perdue. Ils partirent, rue Cassette, clamer « A bas les Jésuites ! » devant l'hôtel particulier de Salvandy. Curieux renversement de situation : sous la Restauration, quand Salvandy combattait Villèle, les émeutes estudiantines se déroulaient au même cri, poussé sous les fenêtres de l'ultra-royaliste ! La colonne gagna ensuite la place Saint-Sulpice où elle proféra des injures, qu'Emile de Girardin considéra plus

ridicules que menaçantes, contre le séminaire (25). Elle commençait à se disloquer au carrefour de l'Odéon quand un des principaux groupes, s'engageant dans la rue de l'École de Médecine, se heurta à la police.

Brusquement, la situation s'aggrava. Les agents cherchèrent à arrêter le leader Boquet qui se cramponnait aux grilles de la Faculté. Ses camarades intervinrent ; des boutiques abritèrent les fuyards. Un renfort policier, accourant par la rue de la Harpe — le boulevard Saint-Michel n'était pas encore percé —, procéda à vingt-quatre arrestations. D'après *Le Courrier français*, il appréhenda même des élèves qui, sortant de leurs cours, n'avaient pu participer au monôme. La garde municipale s'empara d'un étudiant quittant le laboratoire de dissection de son père ! Autre épisode pittoresque : elle entraîna l'helléniste Emile Deschanel au moment où il se hâtait vers le collège Louis-le-Grand. « On fit marcher les arrêtés entre des gardes municipaux, rapporte *Le Constitutionnel*, sur un ton indigné. Ils furent, chose incroyable, tutoyés par les soldats et les agents. On exigea qu'ils emboîtassent, qu'ils se donnassent le bras deux par deux. Deschanel refusa, un agent posa la main sur son épaule. » Après avoir été enfermé dans un bouge infect, éclairé par un quinquet malodorant, le maître de conférences parvint à se faire relaxer et, de son côté, le doyen Matthieu Orfila réclama ses « carabins » à la préfecture de police (26).

Dans l'ensemble, la presse incrimina d'abord la brutalité du service d'ordre. « Les témoins oculaires des scènes de désordre, écrivent *L'Univers* et *Le Courrier français*, s'accordent à reconnaître que, sans l'intervention malencontreuse de la police, la manifestation des étudiants se serait terminée dans le calme. » « Il est naturel de prendre des précautions, ajoutait *Le Constitutionnel*, mais les arrestations sont injustifiées. Les agents, n'ayant rien à faire, se désolaient : ils ont arrêté ! » (27)

Cette journée raviva la bataille politique. L'opposition accabla le ministère. « Salvandy est responsable, affirmait le pétulant Thiers. L'enseignement de Quinet, prétendu violent et incendiaire, n'a jamais provoqué d'incident. » C'est l'acte ministériel qui est à l'origine de ce tumulte ! Les catholiques

(25) *La Presse*, 8 déc. 1845.

(26) *Le Constitutionnel*, 7 déc. 1845.

(27) *Ib.*, 8 déc. 1845.

reprirent leur tactique habituelle. Veillot reprocha aux partisans de Quinet de se soucier d'un de leurs amis sans s'élever au principe de la liberté d'enseignement. Il proclamait : « Seuls, nous avons le droit de condamner le nouvel empiétement du ministre parce que, seuls, nous avons toujours demandé la liberté pour nos adversaires, comme pour nos amis. » Mais il réprouvait sans équivoque la conduite de Quinet. « On n'est pas vraiment digne d'être libre quand on se laisse priver si facilement de sa liberté. » A la différence des puseyistes qui, blâmés par les prélats anglicans, ont préservé leur liberté en renonçant à leur salaire, « la nouvelle église que veulent fonder nos libres-penseurs préférerait-elle dire, comme je ne sais quel personnage de vaudeville : avant tout, sauvons la caisse » (28).

Les organes légitimistes adoptèrent la même position. *L'Union provinciale* railla l'ardente et intarissable polémique de Quinet contre « l'invisible réseau de l'obscurantisme et de l'esprit de mort », représenté, pour lui, par les Jésuites. Elle lui faisait grief de ne pas avoir abandonné son traitement, de ne pas s'être dégagé des étreintes universitaires pour rejoindre les « défenseurs de la dignité de l'esprit et des droits de la vie morale », comme il s'en glorifiait, dans sa réponse aux étudiants. La gazette déplorait cette victoire de l'orléanisme conservateur. « Le Système laisse grandir cette réaction anti-religieuse. Il se réfugie à l'abri des batteries universitaires quand l'épiscopat et les catholiques revendiquent la liberté. Il s'appuie sur la réaction voltairienne et il espère neutraliser les deux forces, l'une par l'autre. » Le silence de Quinet peut réjouir. Il constitue « néanmoins un triomphe du Système, qui se perpétue par ces concessions illusoires habilement calculées » (29).

LES REPRESAILLES CONTRE LENORMANT

Les passions ne s'apaisèrent point et, par un balancement habituel, la Sorbonne subit la contre-manifestation. « Les partisans de Michelet et de Quinet, soutenus par les journaux *Le National* et *Le Constitutionnel* », choisirent Charles

(28) *L'Univers* 9 déc. 1845. — Le théologien anglais, Pusey, ayant pris une part active au mouvement ritualiste, fut suspendu de ses fonctions en 1843. W. K. KNOX : *The catholic Movement in the Church of England* (Londres, 1930).

(29) *L'Union provinciale*, 20 déc. 1845.

Lenormant comme victime. Il était devenu, par son mariage avec Amélie Cyvoct, le neveu de Mme Récamier. Compagnon de Champollion en Egypte, il exerçait les fonctions de conservateur à la Bibliothèque royale et de directeur du Cabinet des médailles. Il avait publié de savants mémoires sur *le Banquet* de Platon, examiné le rôle de Socrate et d'Aristophane, analysé l'essence du symbolisme égyptien, d'après les *Hiéroglyphiques d'Horapollon* (30). Mais surtout, il suppléait Guizot à la faculté, dans la chaire d'histoire moderne. Double satisfaction pour les adversaires du ministre que de s'en prendre à cet érudit et à ce champion du catholicisme, fondateur du *Correspondant* !

Dès qu'ils apprirent la décision de Salvandy à l'égard de Quinet en décembre 1845, les éléments libéraux créèrent une atmosphère houleuse aux cours de Lenormant. La presse commenta ces troubles, dosant les responsabilités, polémiquant sur les faits. Le 11 décembre, les gestes malveillants se multiplièrent. « Une trentaine d'individus, distribués avec art dans la salle, la plupart étrangers aux écoles, fort mal vêtus, interrompirent le professeur par des cris, des injures. Les amis de M. Lenormant, vingt fois plus nombreux, s'indignèrent, mais on ne voulut pas recourir à la violence » (31). Un rapport de police signale que plusieurs auditeurs s'affublèrent de bonnets de coton blanc. Aux premiers rangs, des ecclésiastiques applaudissaient. Des coups de sifflets répondaient. Des cris fusaient : « A bas Guizot ! A bas les Jésuites ! A bas la monarchie ! » Les frères Boquet et le journal républicain *Les Ecoles* semblent avoir pris l'initiative de ce chahut (32).

A la leçon suivante, de nouvelles dispositions limitèrent le tapage. Les membres du Cercle catholique de la rue de Grenelle occupèrent les lieux dès midi, s'installant aux places choisies par les perturbateurs à la précédente séance. A l'ouverture du cours, une trentaine d'auditeurs seulement purent pénétrer. Selon *l'Univers*, « tout se borna à des murmures, des trépiglements de pieds, des manœuvres discrètes... » Selon *La Quotidienne*, quelques vitres furent brisées ; mais Lenormant domina le tumulte et implora le respect au nom de son passé consacré « à fouiller dans nos vieux parchemins, à débrouiller

(30) *Le Moniteur*, 14 nov. 1838, p. 2.444.

(31) *L'Univers*, 17 janv. 1846.

(32) E. HERRIOT : art. cit. (« *Le Figaro litt.* », 15 janv. 1949).

et mettre en ordre les faits si confus et si obscurs de nos annales. » Croyant rétablir le calme, une cinquantaine d'agents surgirent d'une arrière-cour de la Sorbonne, une vingtaine d'ailleurs, et, des piquets de gardes cernèrent les portes. De la Faculté de Droit et de l'Ecole de Médecine, accoururent de nouveaux groupes d'étudiants. Le professeur de Littérature étrangère, Frédéric Ozanam, sauva la situation en évoquant la liberté individuelle et la valeur de la science. Son exhortation permit à son confrère de reprendre son exposé, non sans déterminer encore quelques orages à propos de Louis-le-Débonnaire et de Grégoire IV (33).

Les vacances de Noël ne firent point naître la mansuétude chez les agitateurs. Le 8 janvier 1846, « dès midi, la salle fut envahie par un grand nombre d'individus appartenant à la confrérie de Saint-Vincent de Paul et notamment attachés au parti clérical ». *Le National* reconnut « ceux qui s'étaient signalés par leur ardeur jésuitique aux précédentes leçons. Ils semblaient s'être distribués les positions d'après un plan stratégique. » Toutefois les récits ne concordent guère. D'après *l'Univers*, le professeur avait prononcé un cours qui, publié, occupait trente-deux pages et qui avait été suivi par plus de quatre cents personnes. Au contraire, *l'Epoque* rapporte que « les cris, les vociférations... n'ont pas permis un seul instant au professeur de s'occuper de l'objet de son enseignement. » Même désaccord sur le rôle de la police, qui s'est bornée, selon *l'Univers*, à chasser « des gens fort calmes » de la cour, qui s'est vue, d'après *l'Epoque*, « dans la nécessité de faire évacuer l'amphithéâtre et de dissiper les bruyants attroupements ». Pour compléter la similitude avec l'affaire Quinet, « plus de trois cents jeunes gens, dans le plus grand silence et en ordre parfait », accompagnèrent leur maître jusqu'à son domicile du quai de la Mégisserie. Là, une députation protesta au nom de « la jeunesse studieuse de Paris... contre les tentatives de violences qui ne sont dignes ni de ce siècle, ni de ce pays » (34).

Ces événements alimentèrent les chroniques pendant plusieurs jours. Presque tous les journaux se prononcèrent pour le principe de liberté d'expression et s'accusèrent mutuellement

(33) *Le Constitutionnel*, 19 et 20 déc. 1845. — *L'Univers*, 20 déc. 1845.

(34) *L'Univers*, 9 janv. 1846.

d'avoir fomenté le désordre. *Le Constitutionnel* fit, comme de coutume, retomber la responsabilité sur le Gouvernement « qui par un acte injustifiable de partialité, a récemment interdit la parole à M. Quinet, en repoussant son programme ». *Le National* établissait le même parallèle : « Que le suppléant de M. Guizot développe à propos d'histoire ses théories jésuitiques tandis que M. Quinet est condamné au silence, par le temps qui court, c'est là une leçon. » *La Démocratie pacifique* avouait que les casseurs de vitres avaient vengé Quinet, mais elle déplorait ce recours à la brutalité. Si on l'écoutait, « M. Lenormant, rendu à ses auditeurs habituels, continuerait paisiblement ses travaux historiques » (35). *L'Univers* rappela qu'il avait toujours revendiqué le droit de discussion, même pour Edgar Quinet. « Nous combattons son enseignement, nous respectons sa liberté... Nous condamnons, comme nous l'avons toujours fait, la conduite de M. de Salvandy. »

Devant une telle surexcitation, le ministre convoqua le vice-recteur de l'Académie de Paris, Rousselle, le doyen de la Faculté des Lettres, Victor Leclerc et Lenormant, pour aviser au moyen de rétablir l'ordre. L'intéressé n'accepta pas de professer entre deux sergents de ville, craignant « une collision : un homme de science, un chrétien ne veut pas présider un pugilat. » Il sollicita l'appui moral de son doyen. Celui-ci refusa d'assister aux leçons de son collaborateur parce qu'il désapprouvait ses théories. Il ajouta qu'en parlant ainsi, il exprimait le jugement de toute la Faculté. Salvandy ne put décider Leclerc à changer d'avis. Le 14 janvier, celui qui remplaçait Guizot depuis onze ans, démissionna. Dans une lettre, publiée dans *l'Univers*, il remercia la jeunesse zélée. « Qu'elle se persuade que la modération est son premier devoir ! Qu'elle ne donne aucun prétexte à ceux qui voudraient la confondre avec les hommes dont l'émeute et l'injure sont les seules armes contre les progrès de la vérité » (36).

A nouveau, la presse s'empara de ce fait brûlant. Plusieurs journaux condamnèrent plus ou moins explicitement les idées de Lenormant. *Le National* défendit Leclerc. « Etait-il digne d'un doyen de Faculté de venir, à la suite des municipaux,

(35) *La Démocratie pacifique*, 14 janv. 1846.

(36) *L'union provinciale*, gazette d'Auvergne, 21 Janvier 1846.

comme un supplément scientifique aux sergents de ville ?... Subordonner sa parole et le bon effet qu'on en espère à la volonté de son doyen, c'est être bien humble et bien peu convaincu... M. Lenormant usait de son droit en exprimant dans sa chaire les doctrines qu'il juge les meilleures ; mais il savait, depuis longtemps, que la Faculté des Lettres ne partageait point ses opinions... Quel que soit le motif de sa détermination, nous sommes fâchés qu'il l'ait prise. Nous avons réclamé la liberté pour lui comme pour tout le monde ; nous la voudrions même plus complète. » Le lendemain, *Le National* ajoutait que le doyen avait reproché à Lenormant de semer le désordre, « en amenant ces deux cents congréganistes furieux qui envahissaient la salle de manière à troubler même les cours qui précédaient celui-là. » *Le Journal des débats* se refusait à analyser les raisons invoquées par Leclerc. « Ces motifs, le ministre les connaît. Il les a approuvés, sans doute, puisqu'il n'a pas passé outre, comme il en avait le droit, en donnant l'ordre au doyen d'assister au cours. Il est vrai qu'alors ce ne serait peut-être pas M. Lenormant qui aurait donné sa démission ; ce serait M. Leclerc. » Cet organe ministériel rejetait la responsabilité sur « la jeunesse néo-catholique... C'est elle qui a donné le détestable exemple d'aller siffler, dans leurs chaires, deux professeurs dont elle désapprouvait les doctrines... Par une réaction fâcheuse, que nous n'excusons en aucune sorte, mais qui s'explique néanmoins, une partie de la jeunesse libérale a rendu à M. Lenormant les sifflets dont la jeunesse catholique avait poursuivi M. Quinet et M. Michelet ». A son tour, *Le Constitutionnel* loua « La Faculté et son honorable doyen qui ont eu, comme on sait, le tort de ne point approuver la conduite de M. Lenormant et son cours, qui avaient pour résultat d'entretenir, au sein de la jeunesse des écoles, une sorte de guerre civile ».

Par contre, une fraction de la presse condamna Leclerc et défendit l'indépendance du professorat. « Nous en sommes à ce point de tolérance philosophique, disait *Le Correspondant*, qu'il fallait du courage à M. Lenormant pour se montrer chrétien convaincu à la Sorbonne. Un talent éprouvé, un langage haut et ferme n'ont pas trouvé grâce devant de tristes intrigues. A M. Lenormant qui a toujours revendiqué pour ses collègues comme pour lui, les franchises de l'enseignement

libre, à M. Lenormant qui a toujours parlé et écrit pour cette noble cause, on a entrepris de faire porter la peine du silence de M. Quinet. Un tumulte de jeunes gens, ignorants de la vraie liberté comme du christianisme, a été organisé pour étouffer la voix d'un professeur catholique. » Au moment où Guizot voulait titulariser son suppléant, le doyen l'abandonnait en présence d'une émeute d'estaminet (37). *L'Univers* répéta qu'un savant quittait sa chaire parce que son chef soutenait trente émeutiers (38). Veillot prétendait que ceux qui avaient crié « Vive l'Empereur, Vive la Convention ! » et imité le coq au cours Lenormant, atteignaient quarante ans d'âge et s'étaient spécialisés dans ces tapages : ils s'étaient montrés tour à tour aux leçons de Dupanloup en 1844, de Royer-Collard à l'Ecole de Médecine, de Rossi à la Faculté de Droit, de Lerminier au Collège de France... (39).

La Démocratie pacifique jugeait que Leclerc pouvait tenter une démarche sans partager les vues de Lenormant. « Que deviendra la dignité du professorat si ses représentants abandonnent en pâture à l'émeute toutes les doctrines avec lesquelles ils ne sympathisent pas ? » Plus sévère, *l'Epoque* considérait que le doyen avait « violé le devoir qui lui était imposé de concourir, par tous les moyens en son pouvoir, à sauvegarder la dignité de l'enseignement et à maintenir le bon ordre dans la Faculté dont il était le chef ». Leclerc « s'était très indûment porté juge du mérite de doctrines qui ne sont en rien soumises à sa juridiction ». *La Quotidienne* s'indignait également : « M. Lenormant, l'ami de M. Guizot, est obligé de céder le terrain à cinq ou six philosophes du dehors et à deux ou trois philosophes du dedans, à une coalition d'émeutiers et de professeurs ayant en tête M. le Doyen, récemment promu au Conseil royal ». C'était là pour l'organe légitimiste un indice de l'état moral de l'Université (40).

Les critiques rejaillirent, en effet, sur d'autres victimes. *L'Esprit public*, après avoir repris les remarques courantes sur la retraite de Lenormant compensant le départ de Quinet, avouait se désintéresser des séances de la Sorbonne, « qui n'ont

(37) *Le Correspondant*, 24 janv. 1846, pp. 361-363.

(38) *L'Univers*, 10, 11, 14 janv. 1846.

(39) *Ib.*, 23 janv. 1846.

(40) *Ib.*, 17 janv. 1846.

ni importance, ni retentissement ». *Le Siècle* n'épargnait pas le ministre : il voyait, dans ces événements, « les fruits inévitables des habiles expédients de M. de Salvandy pour ramener le hautenseignement à l'orthodoxie... Des esprits ardents n'auront vu que de légitimes représailles contre l'acte arbitraire qui avait fait fermer la chaire de M. Quinet. Nous n'y voyons, nous, qu'une nouvelle et déplorable atteinte à la liberté du haut enseignement ». *L'Univers* tourna ses armes contre le monopole. Salvandy « est un adversaire, sans doute, mais que signifie-t-il à côté de l'Université, dont il n'est que le timide heiduque ? Le peuple, à voir ses panaches, le prend pour un seigneur. Nous connaissons mieux son personnage... Notre ennemi, l'ennemi de l'Eglise, l'ennemi de la liberté, l'ennemi de nos croyances, c'est l'Université » (41).

Par leurs répercussions, les manifestations estudiantines de l'hiver 1845 dépassaient le banal fait divers. Elles mettaient en cause la valeur des systèmes philosophiques et des institutions universitaires. A cet égard, les positions de Quinet et de Lenormant devinrent aussitôt symboliques.

Un mouvement de sympathie se propagea en faveur de Quinet. L'Université de Bruxelles lui offrit une place. Au Collège de France, Louis Thénard démissionna en signe de protestation. Michelet proclama son attachement à son frère de combat. Le sanctionné lui-même continua de s'élever contre l'atteinte portée à ses droits et se refusa à toute transaction : « En faisant ce que l'on me demande, écrivait-il le 8 avril 1846, je croirais signer la déchéance de l'enseignement en France ». Même en province, on se préoccupait de son sort. Quand sa suspension fut confirmée en 1847, un journal charentais le regrettait. « N'est-il pas étrange que dix-sept ans après la Révolution de Juillet, un professeur doive descendre de la chaire parce qu'il y apporte avec indépendance ses vues et ses croyances ? » (42). Dès lors, Quinet s'orienta vers l'activité politique. Il voulut entrer dans la Garde nationale ; briguant le grade de capitaine, il recueillit quinze voix sur deux cents et ne fut même pas sergent-major ! (43). Il se présenta sans

(41) *Ib.*, 20 janv. 1846.

(42) *Les Tablettes des Deux-Charentes* (in R. MÉMAIN : *Cuistres et beaueux. Petits échos de la querelle dans l'Académie de Poitiers*, 1946, p. 290).

(43) *L'Union Provinciale*, 18 mars 1846.

plus de succès, aux élections générales à Paris et à Mézières, comme candidat radical (44).

Les témoignages d'encouragement affluèrent à Lenormant. Il fut, dès février, porté à la présidence de très nombreuses sociétés savantes. Mais surtout, Champagny, Louis de Carné, Charles de Riancey lui confièrent la rédaction du *Correspondant*. « Un catholique s'est trouvé, qui, poursuivi par une haine ignoble autant qu'aveugle, n'a pas hésité à faire à la cause chrétienne, le sacrifice d'une chaire qu'il avait occupée avec un rare succès ». Ce représentant de la science catholique dirigea désormais la revue (45). Montalembert ne manqua pas de rappeler, au cours de la campagne électorale de l'été 1846, tout ce que le parti catholique devait à Lenormant. « Celui qui, presque seul, dans les chaires de Paris, défendait la vérité catholique dans l'histoire, n'a-t-il pas été contraint de céder la place à l'émeute, également abandonné par ses collègues et par ses chefs ? » (46).

Le danger, c'est que l'indiscipline engendre le désordre. Après Lerminier, Quinet, Lenormant, les tapageurs, prenant goût à ces tumultes, songèrent à Michelet. *L'Univers* mit en garde les étudiants catholiques et leur conseilla de s'abstenir de paraître au cours pour ne pas être inculpés. Veillot qualifiait d'odieux ce système de représailles qui consiste, au nom de la liberté de tous, à violer successivement celle de chacun. « Les amis de M. Lenormant n'imiteront pas les amis de MM. Michelet et Quinet. Ils ne sont pas gens à chercher une espèce de compensation absurde et répugnante à la retraite de M. Lenormant dans le silence forcé de M. Michelet. Ils regarderaient toute atteinte à l'enseignement de ce professeur comme le démenti de leurs doctrines et de leur conduite » (47).

Ces troubles du Quartier latin représentent ainsi un des épisodes de cette fameuse bataille scolaire, au cours de laquelle s'affrontèrent, sous la Monarchie censitaire, les défenseurs et les adversaires du monopole universitaire, au nom de leurs conceptions respectives d'un idéal de liberté.

L. TRÉNARD.

(44) *Le Constitutionnel*, 25 juillet 1846.

(45) *Le Correspondant*, 24 fév. 1846, A nos lecteurs, pp. 577-582.

(46) MONTALEMBERT : *Du devoir des catholiques dans les prochaines élections* (« *Le Correspondant* », 9 juill. 1846, t. XV, p. 10).

(47) *L'Univers*, 21 et 23 janv. 1846 ; 2 fév. 1846.